

Avis est donné, en conformité avec l'article 156 du Code municipal du Québec, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Papineauville est demandée par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse.

Elle sera tenue le mardi 7 décembre 2021 à 14h00 à la salle du conseil municipal sise au 188 rue Jeanne-d'Arc. Prendre note qu'il est requis de respecter les mesures imposées par la santé publique et qu'un nombre maximal de personnes pourrait être admis selon la capacité de la salle

Ordre du jour:

1. Administration

- 1.1 Appel nominal
- 1.2 Constatation de l'avis de convocation
- 1.3 Ouverture de la séance extraordinaire
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Équilibration du rôle d'évaluation foncière pour les années 2023-2024-2025
- 1.6 Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES) : soutien au Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées et engagement financier
- 1.7 Adhésion au Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)
- 1.8 Nomination d'un représentant municipal auprès de la Corporation des Transports adaptés et collectifs de Papineau

2. Levée de la séance

- 2.1 Levée de la séance extraordinaire.

Donné à Papineauville ce 1^{er} décembre 2021



Martine Joanisse
Directrice générale et greffière-trésorière